

Les prêtres professeurs ont donc de grands modèles qu'ils peuvent imiter en toute confiance et sans craindre aucun amoindrissement de leur dignité, qui grandit au contraire de toute l'attention qu'ils apportent à remplir en esprit de foi leurs devoirs d'état.

Ceci devient plus manifeste encore si l'on considère l'objet propre de l'éducation qui est bien par lui-même le plus capable de séduire la sollicitude pastorale.

Dépositaire de la doctrine et dispensateur des dons de la grâce, le prêtre remplit ce double office par la prédication et l'administration des sacrements.

Il peut le faire, et c'est le lot commun, d'une façon générale, en s'adressant indistinctement à la foule des fidèles, et en accourant auprès de tous ceux qui requièrent sa présence ; c'est le ministère paroissial ordinaire.

Employé à l'éducation, il procède autrement.

Il condense en quelque sorte son action sur des âmes déterminées, en nombre restreint, qui vivent